

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/01/2023

Dossier complet le :

25/01/2023

N° d'enregistrement :

2023_6914

1. Intitulé du projet

Demande de CAS PAR CAS dans le cadre du porter à connaissance des modifications projetées pour un élevage avicole soumis à autorisation sur la commune de Framicourt80. Arrêté d'autorisation commun à 2 élevages : SARL FRAMIOEUF et SCEA LES DOMS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL FRAMI OEUF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

STERIN JEAN LOUP GERANT

RCS / SIRET

3 8 4 3 9 0 6 8 8 0 0 0 1 6

Forme juridique

Exploitant agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a	Les 2 élevage sont des ateliers de poules pondeuses de 176 040 places pour Framioeuf et 116 000 pour les Doms. Elle est donc soumise à autorisation au titre de la rubrique 3660-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. L'arrêté préfectoral d'exploitation actuellement en vigueur date du 26 avril 1999. Cette exploitation fait l'objet d'un porter à connaissance pour modification de l'exploitation soumise à autorisation, d'où la présente demande de cas par cas

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL FRAMI OEUF est un élevage de poules pondeuses soumise à autorisation. Elle comporte à ce jour trois bâtiments de 61 920 poules, 61 920 poules et 52 200 poules. La SCEA LES DOMS a 2 bâtiments de 78 000 et 38 000 places.

Suite à une inspection dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les 2 structures ont été mise en demeure de régulariser certains points car arrêté préfectoral commun. Suite à cette mise en demeure, un porter à connaissance est réalisé pour présenter les modifications effectuées sur les 2 exploitations depuis l'arrêté initial de 1999.

La présente demande de cas par cas est déposée simultanément au porter à connaissance pour s'assurer que les modifications effectuées n'impliquent pas une étude environnementale supplémentaire.

Les principaux changements liés au projet de mise en conformité sont :

- l'évolution du nombre de poules de 270 200 à 292 040 poules pondeuse ;
- la normalisation des fientes de poules ;
- Le traitement des fientes par des tiers en cas de non conformité à la normalisation.

Les autres changements consistent en une mise en conformité par rapport à la réglementation en vigueur.

4.2 Objectifs du projet

l'objectif de ce projet est la mise en conformité et la régularisation administrative des 2 structures avec la modification de l'arrêté préfectoral d'exploitation pour tenir compte des modifications au niveau du nombre d'emplacements et la normalisation des fientes et leur traitement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

eu de travaux sont prévus.

Pour se mettre en conformité avec l'arrêté d'exploitation, les 2 structures vont :

- Entretenir les installations ;
- Mettre en place un contrat de dératisation.
- Contractualiser la vérification annuelle des extincteurs et des installations électriques
- valider la conformité de la réserve incendie auprès du SDIS

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Initialement, les 2 structures élevaient 270 200 poules pondeuses dans cinq bâtiments. Les capacités autorisées dans l'arrêté préfectoral d'exploitation de 1999 sont de 270 200 poules pour un total de 270 200 animaux équivalents. Une bande était réalisée chaque année.

Aujourd'hui, les 2 structures élèvent 292 040 poules pondeuses. Le porter à connaissance, réalisé parallèlement à cette demande de cas par cas, a pour objet l'augmentation du nombre d'emplacements de poules pondeuses suite aux obligations de mise aux normes.

D'autre part, ce projet comporte une mise à jour du traitement des fientes produites sur le site.

La normalisation des fientes est fait sur le site, dans le cas où les fientes ne répondent pas aux critères de normalisation les éleveurs ont décidés de traiter les fientes hors site par des tiers.

Les effluents normés sont vendus avec le document d'accompagnement conforme à la gestion administrative réglementaire. L'analyse des impacts Faune-Flore du projet, présenté dans le porter à connaissance qui sera déposé en préfecture, est remis en annexe de ce cas-par-cas.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Avant projet 270 200 POULES PONDEUSES Après projet 292 040 POULES PONDEUSES	Avant : Quantité d'azote produite par l'élevage 209 tonnes Surface Potentiellement Eposable initiale 2012,09 hectares Après Quantité d'azote produit par l'élevage 225 tonnes Quantité d'azote normalisée 225 tonnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LIEU DIT FRAMICOURT 80500
FONTAINE SOUS MONTDIDIER

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 3 1 ' 1 4 " E Lat. 4 9 ° 4 0 ' 1 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans le département de la Somme, approuvé par arrêté préfectoral le 28 mai 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site se trouve en dehors de tout périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'élevage utilise l'eau de réseau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Avec le nouveau schéma avec 21 840 poules supplémentaires, 15 camions supplémentaires circulent sur le site chaque année pour l'approvisionnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le site d'élevage est source de bruit, principalement du aux animaux et au fonctionnement des bâtiments (ventilation, alimentation). Ces sources de bruit ne sont pas modifiées. En revanche, les bruits liés aux livraisons (intrants, poussins) et aux départs du site augmentent (plus 15 CAMIONS). Ces nuisances sont ponctuelles et cantonnées au site d'exploitation qui bénéficie d'un isolement particulier (entouré de bois).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☒	☐ ☐	bâtiments, pas d'évolution des quantités d'effluents produits). Des odeurs peuvent provenir du stockage en champs et des fientes normalisées notamment sur les parcelles.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Pas de nouvelles émissions lumineuses sur le site d'exploitation autres que l'éclairage des bâtiments déjà existants.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	D'après l'outil de calcul du GERE, le projet engendre une augmentation globale des rejets d'ammoniac de 3% (271 kg/an) et des rejets de protoxyde d'azote de 15% (64 kg/an). En revanche, l'émission de méthane et de particules diminue. Il y a également des rejets supplémentaires de CO2 associés au trafic plus important sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents produits par les élevages sont toujours des fientes de volailles séchées. Le volume est estimé à 4 673 tonnes de fientes par an. L'ensemble des fientes de volaille sont normalisés. Les effluents sont stockés dans des bâtiments couverts avec une durée de stockage de 4 mois pour chaque élevage. Le stockage des fientes est possible en bout de champ si le taux de matière sèche est > à 65%. DEXEL en annexe.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant le traitement des effluents non normalisés, ils sont traités hors sites par des tiers, SAS Agrienergie80, SAS Biocrops, SARL Bio Méthane.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'augmentation est de 21 840 emplacements de poules pondeuse.

Cette modification ne semble donc pas substantielle.

Concernant les effluents, ils sont normalisés. Pour la part des effluents qui ne seront pas normalisés, ils seront traités hors site par des tiers agréés.

Cette modification ne semble pas non plus substantielle.

Dans le cas présent, une dispense d'évaluation environnementale pourrait donc s'appliquer.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 25/01/2023